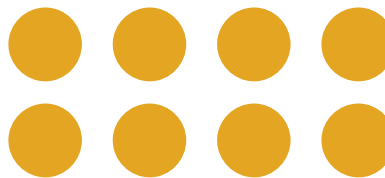


DÉCLARATION 2035

LUC LEESCO, EXPERT-COMPTABLE,
PARTENAIRE DE FNI COMPTA



De la méthode pour une déclaration réussie

Y a-t-il une méthode précise pour établir la 2035 ? Existe-il des applications spécialisées ? Le recours à un expert-comptable est-il utile ou indispensable ?

Vous exercez une profession libérale et avez réalisé en 2022 un chiffre d'affaires (CA) supérieur à 72 600 € ? Vous êtes donc concerné par la déclaration 2035. Vous pourrez vous libérer de cette obligation dès le mois de mars à réception de vos attestations Madelin. Voyons comment préparer ce document.

Une comptabilité "au fil de l'eau"

Le statut de professionnel libéral induit une comptabilité de type "recettes-dépenses". Les sommes perçues en banque doivent être "ventilées" chronologiquement. Si vous avez attendu cette échéance pour saisir vos informations, il va falloir vous armer de patience et produire toute la comptabilité de l'année précédente.

Certains ont bien compris l'intérêt d'une application comptable dédiée permettant une collecte directe auprès de la banque, "au fil de l'eau". Une telle application va ventiler ces chiffres pour la clôture fiscale évitant les reports manuels, sources d'erreur et de stress. Le jour de l'échéance, tout est prêt pour la déclaration 2035.

Le dépose-minute

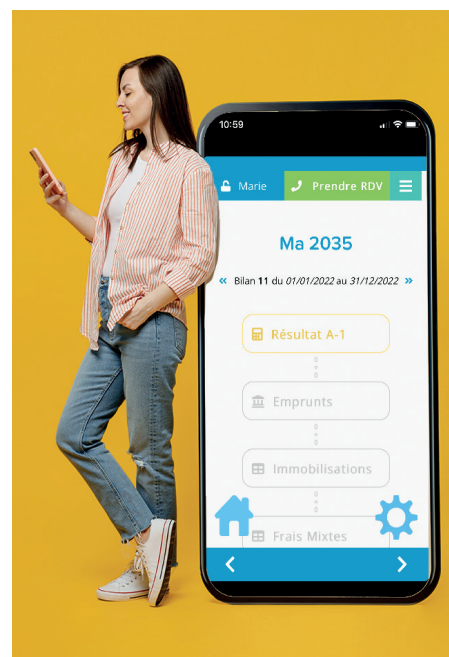
Ne commencez jamais votre déclaration 2035 avant de disposer de tous les éléments requis. Pour ne rien oublier, rien de mieux qu'une check-list ainsi qu'un emplacement pour stocker tous vos documents au fur et à mesure de leur réception, sous forme de "dépose-minute". Vous pourrez y entreposer :

- le dernier relevé de banque de l'année ,
- les factures d'acquisition d'immobilisation ,
- le tableau d'amortissement d'un nouvel emprunt ,
- le relevé détaillé de vos kilomètres professionnels et la carte grise ,
- les avis d'appel de cotisations ,
- les attestations de déductibilité de vos contrats Madelin...

Lorsque vous êtes certain que tout est bien là, c'est le moment de vous lancer !

La révision des comptes

À ce stade et avant la clôture, il faut examiner chaque compte du grand livre pour détecter



les anomalies (intrus ou omission). C'est la première étape, celle indispensable de la révision. Là encore, une bonne application peut vous assister mais elle ne remplacera jamais l'œil aguerri d'un expert-comptable, attentif aux exigences de l'administration fiscale.

Les étapes de la 2035

Vous devez passer ensuite des écritures, dites "écritures d'inventaire". Mais cela n'est

« À noter : si votre CA est inférieur à 72 600 € mais que vos frais réels sont supérieurs à l'abattement forfaitaire de 34% de vos recettes, vous pourriez avoir intérêt à opter pour le régime de la déclaration contrôlée 2035. »



Quelques erreurs à éviter

Bien que le droit à l'erreur permette d'envoyer des déclarations rectificatives, il vaut mieux les éviter.

Frais de véhicules : en début d'année, vous avez dû choisir entre indemnités kilométriques (IK) et frais réels. Attention à ne jamais cumuler les deux.

Immobilisations : tenir à jour le registre des immobilisations, aussi bien pour les entrées que pour les sorties, sous peine de contrôle fiscal. Par exemple, une vente d'immobilisation peut générer des plus-values.

Impôts déductibles : seuls certains impôts sont déductibles. Ce n'est

pas le cas de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu ou d'une partie de la CSG.

Encaissements "en liquide" : ne pas oublier de tenir un livre de caisse pour y enregistrer les recettes et les dépenses ainsi que les opérations recettes et dépenses qui auraient transité par votre "poche".

Dépôt tardif : c'est l'erreur la plus grave. Il vous manque une information, vous ne savez pas comment faire, vous traînez et ne déposez pas dans les délais ? Notre conseil : déposez et profitez du droit à l'erreur. Vous déposerez un rectificatif dès que vous aurez les informations nécessaires.

pas si simple quand on n'est pas comptable ! Une bonne application va vous guider étape par étape et préparera ces écritures pour vous simplifier la vie. En voici un aperçu :

• **rapprochement bancaire** : cette action n'est pas indispensable en cours d'année mais obligatoire fin décembre afin de rattacher à l'exercice les chèques émis et non encore débités, les chèques reçus et non crédités ;

• **membre d'une SCM** : il faut prendre en compte votre quote-part de frais engagés dans le cadre d'une SCM ;

• **ventilation fiscale du décompte Urssaf** : les sommes payées à l'Urssaf doivent être comptabilisées dans des comptes distincts car elles sont à porter sur des lignes différentes de la 2035. Elles doivent donc être ventilées correctement : charges sociales obligatoires, CFP, CURPS, CSG déductible et CSG non déductible ;

• **frais de voiture** : calculer et comptabiliser vos indemnités kilométriques éventuelles. Attention à ne pas déduire de frais réels en plus ! ;

• **blanchissage** : déduire vos frais de blanchissage effectués à la maison ;

• **remboursements d'emprunt** : ventiler le remboursement du capital et la charge des intérêts ;

• **traitement des acquisitions et cessions d'immobilisations** : ventiler l'achat ou la vente de patientèle, de matériel ou de véhicule avec traitement des plus-values éventuels ;

• **frais mixtes** : ventiler la quote-part des frais mixtes entre l'usage professionnel et l'usage privé (téléphone, loyer, chauffage etc.). Attention à bien vérifier leur déductibilité et leur cohérence avec votre activité ;

• **cotisations Madelin** : ventiler à partir des attestations fournies par les assurances la quote-part déductible et non déductible. Un expert-comptable ira plus loin en passant pour vous toutes les écritures sous sa responsabilité.

L'étape finale : la télédéclaration

Vous pouvez désormais confectionner votre 2035. Ceux qui ont opté pour une application dédiée auront le plaisir de découvrir des écrans préremplis. Les autres devront reporter manuellement les chiffres issus de la balance. Dans tous les cas, il vous revient d'examiner attentivement les différentes pages et de les compléter le cas échéant.

La 2035 prête, voici le grand moment, celui où il vous suffit d'appuyer sur le bouton "télétransmission" de votre application et c'est parti. Vous n'avez plus qu'à attendre l'accusé de réception qui vous confirmera l'acceptation ou non de votre déclaration. Mission accomplie !

Pour ceux qui ne disposent pas d'application permettant la télétransmission, la 2035 peut être saisie manuellement sur votre espace professionnel des impôts.

Bravo, vous avez terminé votre déclaration 2035 !

Méthode, rigueur et ordre chronologique sont les facteurs de réussite d'une bonne déclai-

“Une bonne appli peut vous assister mais elle ne remplacera jamais l'œil aguerrri d'un expert-comptable.”

ration. Il ne faut jamais sauter les étapes. Il faut savoir qu'il y a un report automatique des informations sur le prochain rendez-vous fiscal, à savoir la déclaration d'impôt sur les revenus 2042. Cela vous confortera dans l'idée qu'une bonne organisation vous fait gagner du temps !

Une application spécialisée vous permettra de préparer efficacement votre 2035. En pré-remplissant les déclarations, elle est le plus souvent suffisante pour effectuer la formalité. Mais il ne vous a pas échappé non plus que réviser les comptes et passer les écritures d'inventaire sont souvent des opérations complexes. Alors, l'assistance d'un expert-comptable est plus que bienvenue ; elle est même parfois indispensable. ●

L'ECF : une bonne idée ?

Si vous voulez éviter de fournir des pièces justificatives tirées au sort dans le cadre d'un examen périodique de sincérité (EPS), vous pouvez confier une mission d'examen de conformité fiscale (ECF) à un prestataire. Il vous suffira ensuite de cocher la case "ECF" sur votre 2035.